

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Comité Syndical du 19 décembre 2025

Hémicycle des Rives de l'Orne - Caen

Procès-verbal de la séance

Le 19 décembre 2025, à 12h, le Comité Syndical SOCLE, régulièrement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Xavier DUHAMEL, M. Dominique GOUTTE, M. Michel LAFONT, M. Christian LE BAS, M. Marc LECERF, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Joël BRUNEAU (délégué suppléant), Mme Clémentine LE MARREC (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Patrick MOREL, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, Mme Clara DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Hubert PICARD, M. Jérôme LEBOUTEILLER (délégué suppléant), M. Jean-Louis MALAQUIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Marc LECERF), M. Stéphane LE HELLEY (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD), Mme Laurence TROLET (pouvoir à M. Michel LAFONT)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Isabelle ONRAED (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL (pouvoir à Mme Clara DEWAELE)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEU (pouvoir à M. Hubert PICARD), M. Jean-Luc MOTTAIS (pouvoir à M. Alain GOBE)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Christian CHAUVOIS, M. Nicolas JOYAU, Mme Dorothée PITOIS, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant), Mme Micheline LECHARTIER (déléguée suppléante), M. Laurent MATA (délégué suppléant)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Elisabeth MAILLOUX, M. Raymond CARVILLE (délégué suppléant)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Patrick DUBOIS

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER

Ouverture de la séance

M. RENARD propose d'observer une minute de silence en mémoire de M. Eric MARGERIE, maire de Cagny, décédé le 27 octobre.

Il s'agit de l'avant-dernier comité syndical du mandat pour Caen Normandie Métropole.

M. RENARD souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux agents arrivés le 1^{er} décembre 2025 :
Judith DE SAINT LAURENT, chargée de mission projets européens.
Céline ZANGERL, doctorante sur le climat urbain dans le cadre d'une convention CIFRE.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Ghislaine RIBALTA est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Développement du bois par les collectivités normandes : présentation des associations FiBois et Collectivités forestières Normandie
2. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 octobre 2025
3. Rapport des Commissions
4. Actualité des travaux du SCoT-AEC
5. Proposition de partenariat territorial pour le projet RESTOREBIO
6. Proposition de feuille de route pluriannuelle
7. Proposition d'une vision budgétaire pluriannuelle
8. Débat d'orientations budgétaires 2026
9. Transition avec l'exercice budgétaire 2026 : autorisation relative aux dépenses d'investissement
10. Modification des durées d'amortissement
11. Modification de l'adhésion au CNAS pour les agents retraités
12. Réadhésion à LEADER France
13. Demande animation-gestion LEADER 2025
14. Création d'un contrat de projet PAT
15. Renouvellement des conventions avec le Réseau Ouest Normand
16. Adoption du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

1. Développement du bois par les collectivités normandes : présentation des associations FiBois et Collectivités forestières Normandie

M. RENARD expose que Le Pôle métropolitain a porté en 2023-2024 une étude de potentiel en bois énergie pour savoir de quelles ressources nous pouvions disposer pour atteindre les objectifs inscrits dans les PCAET de Caen Normandie Métropole et du Pays de Falaise en matière d'augmentation de la consommation d'EnR Bois énergie.

Il est souhaité que cette augmentation de la production soit un levier au service de la préservation des ressources forestières et bocagères du territoire, qui offrent de multiples services écosystémiques et favorisent sa résilience globale.

Mais cette étude a servi également un autre objectif, inscrit lui aussi au programme d'actions du PCAET, à savoir massifier le recours aux matériaux biosourcés. En effet, si l'on veut pouvoir disposer en local de bois énergie, il faut en 1^{er} lieu que la filière bois d'œuvre locale se développe, puisqu'il s'agit de la filière « reine », ou filière « mère ».

A l'issue de l'étude menée, des pistes d'actions ont été identifiées, parmi lesquelles celles d'inciter les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises du bâtiment et de l'aménagement à mobiliser de plus en plus de matériaux biosourcés dans les constructions / rénovations et aménagements urbains.

Présentation par ~~??~~ Vincent DOUSSINAULT et Laure FERRIER

M. RENARD propose que le lien du webinaire soit relayé auprès des élus des EPCI et des communes.

M. LEFORT demande si les EPCI peuvent candidater au nom des communes sachant que plus on peut aller vers des circuits courts, mieux c'est. Les problèmes de coûts peuvent être un handicap majeur pour les communes.

M. GOUTTE ajoute que cela ne peut fonctionner que si on a une filière économique qui marche bien.

2. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2025

Le procès-verbal du Comité syndical du 10 octobre 2025 a été adressé par mail. Il est soumis à approbation.

Le procès-verbal du 10 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Rapport des Commissions

Commission Administration Générale

Rapporteur : J. LEHUGEUR

La Commission Administration Générale s'est réunie le 9 décembre 2025. Elle a travaillé sur :

- La proposition de feuille de route pluriannuelle.
- La proposition d'une vision budgétaire pluriannuelle.
- La préparation du Débat d'orientation budgétaire 2026.
- Le contrat de projet pour le PAT.
- Le renouvellement des conventions avec le Réseau Ouest Normand.
- Les modalités de mise en œuvre du Compte personnel de formation.
- La réadhésion à l'ANPP (Association nationale des pôles territoriaux et des pays).

Commission Application du SCoT

Rapporteur : T. LEFORT

La Commission Application du SCoT s'est réunie les 6 novembre et 11 décembre 2025.

Les deux réunions ont traité des points suivants :

- Quatre dossiers de modifications simplifiées de PLU : Blainville-sur-Orne, Démouville, Ouistreham, Sannerville.
- Deux demandes de permis d'aménager (Colleville Montgomery et Thue et Mue) et une demande de permis de construire de plus de 5 000 m² de surface de plancher (Fleury-sur-Orne).
- Deux dossiers commerciaux pour avis en amont des CDAC : Construction d'un LIDL sur Fleury-sur-Orne (transfert du magasin existant de Cormelles-le-Royal) et construction d'un Centre Auto E. Leclerc sur Argences.
- Présentation des tableaux de bord Habitat Foncier édition 2025 (par l'AUCAME).
- Présentation synthétique des avis rendus par les PPA sur les 3 PLUi en cours.
- Présentation et échanges sur l'enveloppe « équipements et infrastructures » du SCoT Caen-Métropole au regard des PLUi en cours.
- Retour sur la Conférence régionale de gouvernance du ZAN et sur les projets identifiés d'envergure régionale.
- Présentation du lancement de l'étude MUSE « intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme » (méthode et portée de l'étude) réalisée avec le CEREMA.
- Présentation synthétique des résultats de l'expérimentation urbaine « Changer de regard sur l'urbanisme commercial » menée par Territoire Circulaire sur financement ADEME.

M. RENARD informe de la prise d'une décision modificative pour le budget le 1^{er} décembre dernier : il convenait de modifier l'imputation de la dotation versée par la Préfecture du Calvados en 2024 au titre de la DGD (Dotation générale de décentralisation) dans le cadre de la modification du SCoT.

Le Pôle a obtenu 46 000 €, qui ont été imputés en recettes de d'investissement, car participant directement au document d'urbanisme. Le comptable public a finalement demandé de l'imputer en recettes de fonctionnement.

Le Pôle a ensuite obtenu 20 000 € de DGD SCoT en 2025, toujours au titre de la modification simplifiée. Cela signifie que les coûts de la modification simplifiée ont été intégralement remboursés par les services de l'Etat.

700 € ont également été crédités sur le compte de frais de mission et de déplacement d'élus, pour remboursement de quelques frais de représentation, toujours dans le cadre du SCoT.

4. Actualité des travaux du SCoT-AEC

Suite à la prescription de l'élaboration du SCoT-AEC (Air Energie Climat), et dans le cadre de la démarche LIFE'Biodiv France avec la Fédération nationale des SCoT, Caen Normandie Métropole a organisé, le 21 novembre dernier sur la Côte de Nacre sa première journée de concertation et d'échanges partenariaux.

En matinée, a eu lieu la visite de différents sites :

- Le marais du Platon, à Bernières-sur-mer, qui est protégé grâce à l'intervention du Conservatoire du littoral, et qui présente donc une biodiversité très riche et préservée
- Tandis qu'à Courseulles-sur-mer, à l'occasion de l'aménagement de la ZAC Saint-Ursin, il a été constaté qu'il y a bien eu préservation d'un espace en son centre, pour aménager un parc de 4 hectares à l'intention des nouveaux habitants, mais qui a été pensé comme un parc paysager et d'agrément. La question de la biodiversité est restée un impensé des aménageurs, et ce parc doit être vu comme un espace à potentiel pour la biodiversité, si on sait comment l'aménager, voire le renaturer.
- Et entre ces 2 situations extrêmes, cette visite a permis de voir le résultat des travaux de restauration d'une mare le long de la promenade Thomas de Douvres, qui reprend vie progressivement. Grâce aux explications de Thomas Dupont Federici, maire de Bernières-sur-mer, les participants ont pu comprendre comment il était possible, pour une commune, d'intervenir en zone agricole au service d'une préservation des ressources Sol et Eau.

Les ateliers de l'après-midi ont permis de partager les enjeux du territoire et d'en apprendre davantage sur le rôle essentiel que peuvent jouer les sols pour répondre à ces enjeux, et à quel point, donc, il faut en tenir compte dans la stratégie de planification.

Présentation par Jaël MOKIENKO

5. Proposition de partenariat territorial pour le projet RESTOREBIO

[M. RENARD informe que](#) La Fondation pour la recherche (FRB) sur la biodiversité a lancé un appel à projet intitulé « Vivre « bien » en 2050 dans son territoire - Quels socio-écosystèmes et quelles places pour la biodiversité ? », dans le but de soutenir des projets transdisciplinaires (et interdisciplinaires), construits avec et pour acteurs locaux, et dont les objectifs seront de nourrir l'action en définissant des scénarios territoriaux de transitions écologique et sociale. Cet objectif s'appuie sur les connaissances académiques et non-académiques.

Cet appel à projet présente deux grandes caractéristiques :

- Un enjeu transdisciplinaire, pour contribuer à l'étude des relations science-société et à enraciner scientifiquement les scénarios.
- Des synergies entre trois piliers scientifiques et méthodologiques en interaction :
 - Les récits, mises en art pour saisir les imaginaires associés aux transitions, coconstruire des recherches et traduire des résultats scientifiques.
 - Les cartes cognitives pour saisir et représenter les visions plurielles, et expliciter les dynamiques à l'œuvre dans des socio-écosystèmes complexes.
 - La modélisation pour matérialiser les trajectoires.

L'appel soutiendra 4 à 6 projets pour une durée maximale de 2 ans. Un budget de 90 à 150 000 € sera alloué par projet.

Le laboratoire Aliments Bioprocédés Toxicologie Environnements (ABTE) de l'Université de Caen Normandie, associé à deux autres laboratoires caennais (le Centre de recherche risques et vulnérabilités (CERREV) et le laboratoire Ecophysiologie végétale, agronomie et nutritions (EVA)) a monté un partenariat avec Territoires pionniers (et Le Dôme), autour d'un projet de recherche participative sur la préservation de la biodiversité sur le bassin-versant de l'Orne nommé RESTOREBIO.

Leur projet vise à élaborer des scénarios de transition scientifiquement étayés et socialement désirés dans le bassin-versant de l'Orne. Le point de départ de cette démarche est la question du devenir des matières plastiques (micro et nano plastiques MNP), dont les conséquences sur la biodiversité font l'objet de nombreuses recherches.

Le partenariat a candidaté à l'appel à projet de la FRB lors du « premier tour » et a été présélectionné (12 projets présélectionnés sur 40 candidats). Le partenariat est actuellement en cours de rédaction de la proposition finale à déposer avant le 12 janvier 2026. Les partenaires ont informé le Pôle métropolitain de leur candidature initiale, et désormais ils le sollicitent pour afficher un engagement territorial de Caen Normandie Métropole au projet.

Le périmètre du territoire de Caen Normandie Métropole est très proche de celui du bassin-versant de l'Orne concerné par le projet. La participation active du Pôle métropolitain et, s'ils le souhaitent, des EPCI, au projet nous permettra d'en être à la fois acteurs et bénéficiaires.

Les partenaires ne sollicitent pas d'aide financière de Caen Normandie Métropole.

Si le projet est lauréat, les résultats attendus sur le territoire sont :

- Des actions de médiation scientifique et culturelle sur le devenir des matières plastiques.
- Une expérimentation artistique originale pour « rendre visible l'invisible ».
- Une mise en récit pour rendre désirable les transitions vers le développement des bioplastiques et vers une réduction des usages des plastiques.
- Des scénarios prospectifs à horizon 2050.

Il est proposé que le Pôle métropolitain réponde favorablement à cette sollicitation.

M. BRETEAU demande où s'arrête le bassin versant de l'Orne.

M. HUBERT répond qu'il s'agit de l'emprise administrative de Caen Normandie Métropole, soit les 6 EPCI.

M. BRETEAU précise que son EPCI n'a pas été brillant sur une décision et voulait s'assurer du périmètre concerné.

M. GOUTTE informe que le laboratoire ABTE est un grand spécialiste des champignons. Il évoque également le problème de l'augmentation de la salinité. C'est un paramètre à prendre en compte pour les 50 à 100 ans à venir.

6. Proposition de feuille de route pluriannuelle

M. RENARD expose que le Pôle métropolitain est l'instance privilégiée de réflexion et de débat sur les sujets des transitions, dans un climat de confiance et de recherche de l'intérêt général pour le vaste territoire du bassin de vie.

Il convient de constater le bon fonctionnement du Pôle métropolitain, tant du point de vue du fonctionnement des instances que de celui de l'équipe technique et de l'intérêt de la mutualisation matérielle, fonctionnelle et technique avec l'AUCAME.

Le 10 octobre 2025, le Comité syndical a pris la décision de se lancer dans un chantier important et majeur pour le territoire : prescrire la révision du SCoT Caen-Métropole pour en faire un SCoT-AEC, c'est-à-dire intégrant le PCAET.

En parallèle, les dynamiques récentes ont permis de conforter les missions actuelles du Pôle :

- Mise en œuvre du SCoT Caen-Métropole approuvé en octobre 2019 jusqu'à approbation du SCoT-AEC ;
- Mise en œuvre du programme d'actions du PAT validé en décembre 2022 (montée en puissance sur de l'opérationnel avec fonds DRAAF) ;
- Mise en œuvre du programme d'actions du PCAET approuvé en juin 2023 (montée en puissance sur de l'opérationnel via le fonds vert PCAET) ;
- Mise en œuvre du programme européen LEADER.

... Et de développer deux nouvelles missions :

- Recherche de fonds européens pour le Pôle et/ou ses EPCI membres (en cohérence et complémentarité avec la chargée de mission de CLM) ;
- Organisation d'une concertation permanente sur les questions de développement économique et se donner la possibilité d'organiser des échanges libres sur d'autres thématiques pour lesquelles l'échelle territoriale du Pôle est pertinente en termes de réflexion (eau, accueil famille violences intra-familiales ...).

A l'approche de la fin du présent mandat, il est opportun d'anticiper et de proposer aux élus issus du prochain renouvellement municipal une « feuille de route » pour le Pôle métropolitain pour le prochain mandat.

L'échéance 2050 du futur SCoT-AEC est également celle du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du Zéro Emissions Nettes (ZEN) et il devra préparer le territoire à ces échéances dans un contexte de changement climatique, ce qui va impacter les ressources (eau, énergie, alimentation), les manières d'aménager et les modes de vie des habitants.

Le SCoT doit être un projet de territoire désirable qui vise à améliorer la qualité de vie au plan fonctionnel (habitat, mobilités, services) et au plan de l'environnement naturel et urbain avec un souci de justice sociale et de meilleure santé. La dimension AEC impose d'intégrer un programme d'actions visant à atténuer les émissions de GES et à adapter le territoire au changement climatique. Ce programme d'actions pourra, dans le cadre du SCoT, prévoir des actions opérationnelles sur les autres thématiques du SCoT-AEC.

C'est pourquoi il faudra réviser le SCoT en associant le plus grand nombre de partenaires avec deux cibles prioritaires que sont les élus communautaires et communaux et le monde socio-économique à travers en particulier la création d'un Conseil de Développement à l'échelle de Caen Normandie Métropole. Les habitants ne seront pas oubliés dans la concertation. L'arbitrage pour le Conseil de développement, en remplacement de celui de Caen la mer, sera proposé aux élus issus des élections municipales.

Des échanges se sont tenus avec la CC du Pays de Falaise. Elle participera en « auditeur libre/actif » jusqu'en 2028 (débat sur le Projet d'aménagement stratégique (PAS - ex-PADD)). Au plus tard mi-2028, le Pays de Falaise pourra :

- Soit intégrer officiellement le périmètre du SCoT-AEC (et les premières années auront permis de mieux se connaître et partager les réflexions et travaux) ;
- Soit poursuivre seule une révision de son propre SCoT (les premiers travaux d'études ne seront pas perdus et la CC pourra mobiliser spécifiquement l'AUCAME pour la poursuite si elle le souhaite).

En parallèle de l'élaboration du SCoT-AEC, qui sera le fil rouge des prochaines années, il est proposé d'inscrire la poursuite de la mise en œuvre des actions du Pôle métropolitain :

- **Poursuite du programme d'actions du PCAET jusqu'à intégration dans le SCoT-AEC**

Mobilisation du Fonds vert « PCAET » sur des actions 2025, 2026 & 2027 :

Grâce au PCAET approuvé le Pôle métropolitain a monté un dossier dans un délai contraint et avec des échéances resserrées et bénéficie en 2025 d'une enveloppe Fond vert PCAET conséquente de 854 000 € à consommer avant fin 2027. L'affectation de ces moyens a été organisée entre le Pôle métropolitain et les EPCI.

Mise en œuvre du programme d'action de PCAET jusqu'à intégration dans le SCoT-AEC.

- **Poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions de PAT et perspective de sa révision**

Mise en œuvre du programme financé par le FEADER et la région Normandie, depuis septembre 2023, en partenariat avec l'AUCAME et l'Université de Caen Normandie. Ce programme s'achèvera en septembre 2026. Il est d'ici là prévu d'organiser une réunion du CLA une journée d'étude sur « gastronomie et agriculture locale » et un Alim'tour « pêche et aquaculture ».

Le PAT Caen Normandie Métropole a répondu en septembre 2025 à l'AAP DRAAF. Le Pôle a obtenu 93 000 € sur 2026-2027 pour financer à 70 % les actions

- Accompagnement de restaurants scolaires pour cuisiner plus de produits bio et locaux.
- Sensibilisation des restaurateurs, commerces et GMS aux produits locaux, mise en relation avec des producteurs, valorisation médiatique.
- Communication sur l'intérêt des prairies.
- Réalisation d'un alim'tour en 2027.

Perspective de la révision du PAT à horizon 2030 pour le mettre en adéquation avec le projet de territoire porté par le SCoT-AEC et resserrer son programme opérationnel sur les priorités identifiées.

- **Programme LEADER et fonds européens**

L'animation et la gestion par le Pôle métropolitain sur le territoire du GAL « Arlette & Guillaume » se poursuivra sur le territoire des 164 communes éligibles au LEADER. Nous sommes aujourd'hui à mi-programmation. La sélection des projets est conforme aux attentes et aux enveloppes.

Préparation de la future programmation 2028-2032 : A partir de 2027, il conviendra d'engager une candidature à la programmation LEADER suivante car si les enveloppes seront peut-être à la baisse, le programme devrait perdurer.

Et un important axe de développement avec la recherche de fond européens au-delà de LEADER et des fonds gérés par la Région. Objectif : financer le poste et plusieurs projets territoriaux par les fonds européens.

- **Economie et autres thématiques**

Enfin, il apparaît opportun aux élus de confier au Pôle métropolitain une mission d'organisation d'une concertation permanente des six EPCI membres sur les questions de développement économique, même si le format et la portée de cette mission restent à affiner lors d'une réunion des VP éco pour validation de l'intérêt de la proposition.

Il sera également intéressant de réfléchir à d'autres thématiques pour lesquelles l'échelle Pôle métropolitain de réflexion et/ou d'action paraît pertinent.

- **Les moyens à mettre en œuvre**

Le Pôle métropolitain s'est donc renforcé de deux nouvelles recrues au 1^{er} décembre 2025.

Et, pour 2027, si les élus issus des futures élections le valident, un poste « concertation, communication et animation du Conseil de développement » pourrait être créé.

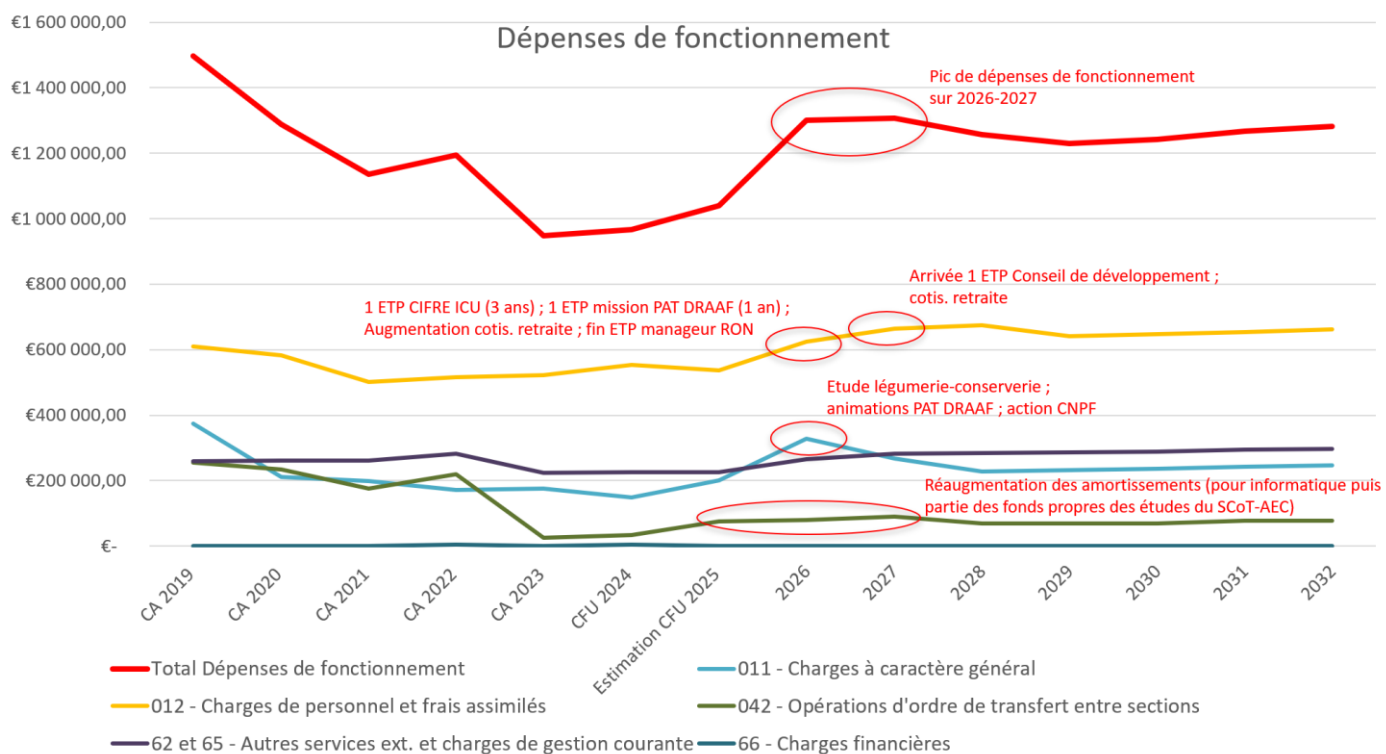
Le constat est que nous avons été très vigilants sur les charges à caractère général, qui sont annuellement de l'ordre incompressible de 165 000 €. La mutualisation avec l'AUCAME a permis de les diminuer en 2021. Nous sommes aujourd'hui au plancher.

Enfin, le projet de feuille de route pluriannuelle porte également :

- Des indemnités et le remboursement des frais de déplacement aux instances ;
- L'acquisition par le Pôle métropolitain de locaux mutualisés avec l'AUCAME pour bénéficier de locaux plus spacieux et pour utiliser efficacement l'excédent de la section Investissement.

7. Proposition d'une vision budgétaire pluriannuelle

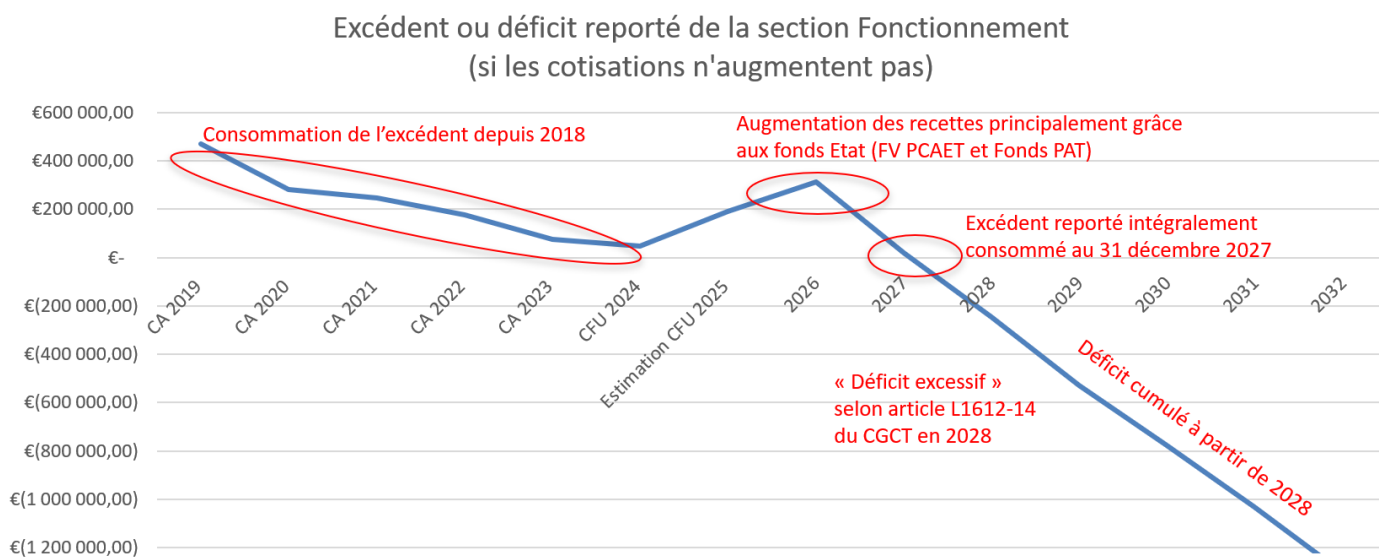
M. RENARD précise qu'En appliquant l'intégralité de la feuille de route proposée, les dépenses de fonctionnement restent mesurées (le niveau de 2019 n'est jamais réatteint) :



Le report d'excédent de la section Fonctionnement est progressivement consommé depuis 2018 (600 000 € environ de report en 2018, progressivement consommé jusqu'en 2024). L'année 2025 présente un rebond grâce à des recettes exceptionnelles venant majoritairement de l'Etat (DGD SCoT, fonds PAT niv. 2 DRAAF et surtout Fonds vert PCAET), mais venant financer des actions et non combler le déficit structurel.

Le report d'excédent serait donc intégralement consommé au 31 décembre 2027. Puis le bilan deviendrait négatif en 2028, entraînant un déficit reporté en boule de neige. Ainsi, si aucune augmentation des taux de cotisations n'est votée : les recettes stagnent (avec une croissance démographique estimée à 0,7 %/an) et cela génèrera du déficit :

- Environ 292 000 € de déficit annuel en 2026 (qui pourrait être absorbé en consommant l'excédent exceptionnel reporté),
- Environ 265 000 € de déficit annuel en 2027.
- Puis, environ 260 000 € de déficit annuel pour les années suivantes jusqu'en 2032.



Malgré les recettes exceptionnelles perçues en 2024 et 2025, le Pôle métropolitain est donc en déficit structurel. De plus, ces financements attribués par l'Europe, l'Etat ou la Région portent sur 70 à 80 % du coût des études et actions nouvelles. Le Pôle métropolitain doit trouver les 20 à 30 % de fonds propres auprès de ses membres.

En aparté, côté section d'Investissement, ici pas d'inquiétude : l'excédent reporté de la section d'investissement devrait être stable entre 2023 et 2027, puis devrait recommencer à augmenter légèrement à partir de 2028 avec une légère augmentation des amortissements liés aux travaux du SCoT-AEC. La section Investissement devrait alors se stabiliser autour de 900 000 € d'excédent reporté (de « réserve »...) ! Il est malheureusement impossible de reverser de la section Investissement vers la section Fonctionnement.

La perspective d'une acquisition immobilière devient alors encore plus pertinente autour de 2028-2029.

En synthèse, le Pôle métropolitain renforce les services apportés à ses membres, en vue de réaliser le projet politique pour :

- L'élaboration complète d'un SCoT-AEC (incluant les travaux sur le Pays de Falaise jusqu'en 2028) ;
- L'accueil d'une thèse CIFRE sur la chaleur en ville ;
- Le Conseil de développement porté à l'échelle métropolitaine et des actions de concertation/animation ;
- Le renforcement de la programmation européenne ;
- Les indemnités et le remboursement des frais de déplacement aux instances ;
- L'acquisition par le Pôle métropolitain de locaux mutualisés avec l'AUCAME.

En conséquence une augmentation des cotisations des membres est nécessaire. Elle s'élève, au total, à +0,60 €/hab DGF répartis à égalité sur 2026 et 2027,

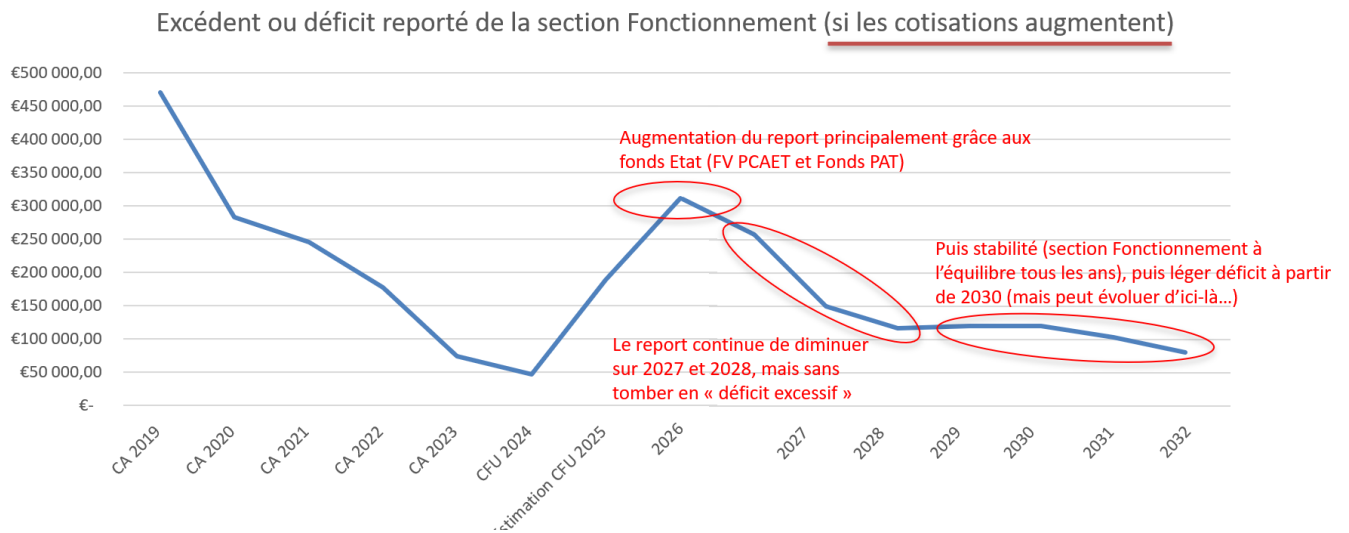
Il est donc proposé d'augmenter les contributions des EPCI de la manière suivante en 2026 :

- + 0,15 €/hab DGF SCoT
- + 0,15 €/hab DGF SOCLE

Puis également en 2027 :

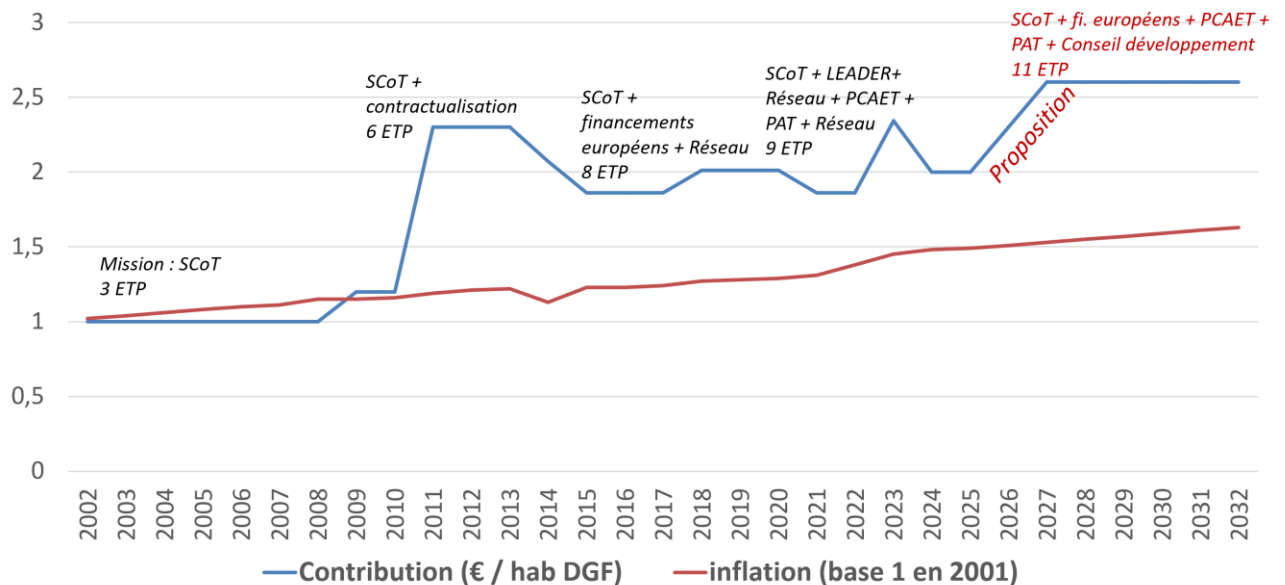
- + 0,15 €/hab DGF SCoT
- + 0,15 €/hab DGF SOCLE

Ce niveau de cotisations augmenté sur 2026 et 2027 permettra d'obtenir un budget structurellement équilibré, permettant de maintenir les missions actuelles, et de réaliser le projet politique au service des EPCI membres. Une stabilité budgétaire devrait ensuite être assurée jusqu'en 2032 (hors situation d'hyper-inflation ou hors portage de grandes actions nouvelles).



Replacée sur le temps long, cette augmentation viendrait dépasser les niveaux de cotisations des années 2010-2014 et 2023, mais elle s'accompagne donc de nouvelles missions :

Evolution des contributions et de l'inflation



En comparaison avec les autres structures portant des missions similaires en France, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole représente aujourd’hui :

- Une cotisation par habitant deux fois moins élevée que la moyenne nationale pour le fonctionnement annuel du SCoT et pour ses procédures de révision (selon une étude de 2022 de la Fédération nationale des SCoT).
- Une cotisation par habitant quatre fois moins élevée que la moyenne nationale des PETER et pays (pour porter le LEADER et autres dispositifs européens, le PAT et le PCAET – équivalent à la dimension « SOCLE » du Pôle métropolitain) (selon la Cour des comptes et selon l’Association nationale des pôles et pays).

Calendrier :

Date	Instance	Décision
12/09/2025	Bureau	Délibération utilisation Fonds vert PCAET et sollicitation Fonds PAT DRAAF
10/10/2025	CS	Approbation Modification simplifiée SCoT et Prescription Révision SCoT vers un SCoT-AEC
19/12/2025	CS	DOB 2026 + feuille de route 2026-2032 et trajectoire financière
13/02/2026	CS	BP 2026 évolution cotisations : + 0,15 €/hab DGF SCoT + 0,15 €/hab DGF SOCLE
Mai 2026	CS	Renouvellement des instances du Pôle (1 ^{er} CS / Vote exécutif) + mise en place Bureau et commissions
Fin juin 2026	CS	Débat pour confirmation / infirmation / ajustement feuille de route jusqu’à 2032
Septembre 2026	CS + CC	Décision de création du Conseil de développement et embauche chargé de concertation communication
Octobre 2026	CS	Délibération objectifs et modalités concertation SCoT-AEC
Novembre 2026	CS	DOB 2027 évolution cotisations : + 0,15 €/hab DGF SCoT + 0,15 €/hab DGF SOCLE
Mai 2027		Fin du bail pour les locaux du 21 rue de la Miséricorde

8. Débat d’orientations budgétaires 2026

Rapporteur : J. LEHUGEUR

Le budget 2025 n’étant pas clos dans le cadre de la préparation du débat d’orientation budgétaire (DOB), les résultats définitifs ne seront présentés qu’au moment du vote du compte financier unique (CFU) 2025 à l’issue des élections municipales.

La présentation réalisée pour le présent DOB 2026 comporte une estimation de la réalisation des recettes et dépenses de 2025.

Le vote du BP le 13 février 2026 se fera, cependant, sans report des résultats de 2025. Un budget supplémentaire sera proposé fin-printemps 2026, pour intégrer le report des résultats.

Les résultats estimés pour 2025 est consultable dans le Rapport d’orientation budgétaire. En synthèse pour la section Fonctionnement :

En recettes :

- Report de l’excédent de 2024 (189 000 €) issu majoritairement de rattrapages de subventions européennes.
- Cotisation des EPCI membres à hauteur de 825 000 €.
- Subventions obtenues de l’Etat (DGD SCoT ; DRAAF PAT ; part fonctionnement du Fonds vert PCAET) pour 153 000 €.
- Subventions obtenues de la Région et de l’Europe-LEADER (ingénierie LEADER et PAT) de 91 800 €.

- Remboursement des charges de personnels et de structure du Réseau Ouest Normand pour 91 000 €.

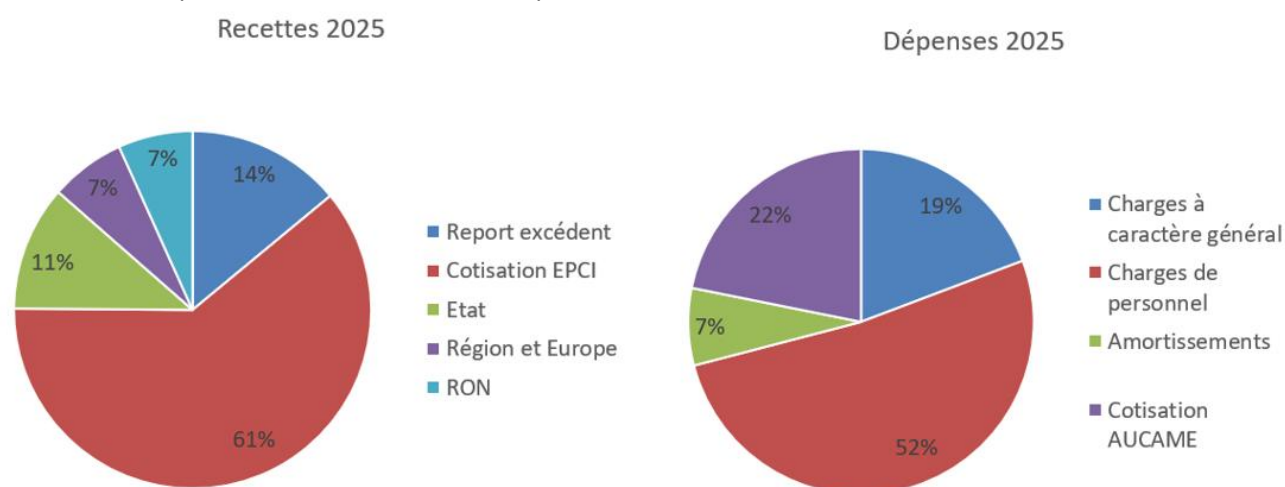
Total : 1 350 000 €

En dépenses :

- Charges à caractère général : 200 000 € réalisés (279 500 € budgétisés).
- Charges de personnel : 537 000 € (600 000 € budgétisés).
- Amortissements vers la section Investissement : 75 000 € (75 000 € budgétisés).
- Cotisation AUCAME : 227 000 € (227 000 € budgétisés).

Total : 1 039 000 €

L'excédent à reporter est estimé à 311 000 € pour la section Fonctionnement.



Et en synthèse pour la section Investissement en 2025 :

En recettes :

- Report de l'excédent de 2024 (644 000 €) issu des amortissements passés.
- Amortissements réalisés à hauteur de 75 000 € en 2025.
- La subvention « Fonds vert PCAET » attribuée au Pôle métropolitain en 2025 venant couvrir :
 - Etude de vulnérabilités du SCoT-AEC, par l'AUCAME
 - Etude de biodiversité et de renaturation du SCoT-AEC, par l'AUCAME
 - Etude MUSE de multifonctionnalité des sols du SCoT-AEC, par le CEREMA
 - *La part d'acquisition de capteurs de la Thèse CIFRE ICU*

Total : 830 000 €

En dépenses :

- La réalisation de l'Etat initial de l'environnement et de l'Evaluation environnementale de la Modification simplifiée « ZAN » du SCoT Caen-Métropole, par l'AUCAME, pour 42 500 €.
- Des frais administratifs de la Modification simplifiée et d'acquisition de PERVAL (5 700 €).
- L'acquisition de matériels informatiques (5 000 €).
- Le non-paiement des études de l'AUCAME et du CEREMA pour le SCoT-AEC (2026 et 2027).

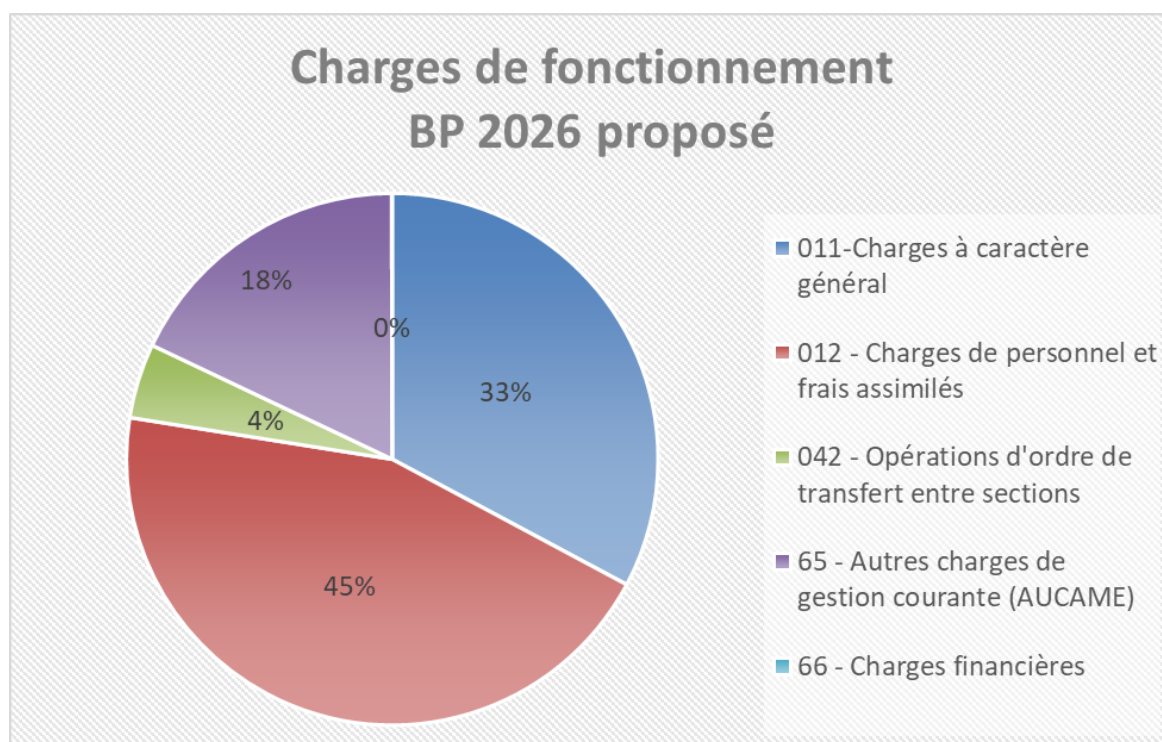
Total : 64 000 €

L'excédent à reporter est estimé à 766 000 € pour la section Investissement.

Les orientations pour 2026 sont, en synthèse, les suivantes :

Charges de Fonctionnement

	Est. réalisé 2025	BP 2026 proposé	Pour rappel BP 2025
011-Charges à caractère général	200 100,00 €	469 972,81 €	279 561,79 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	537 325,00 €	640 175,00 €	599 975,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00 €	65 000,00 €	75 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante (AUCAME)	226 858,02 €	256 618,00 €	226 957,00 €
66 - Charges financières	- €	500,00 €	500,00 €
Total	1 043 483,02 €	1 432 265,81 €	1 181 993,79 €



S'agissant des charges à caractère général, elles sont estimées, pour 2026, à 469 972,81 € (contre 279 561,79 € estimés et 200 000 € qui devraient être réalisés en 2025).

L'intégralité des 469 972,81 € de ce chapitre ne devrait pas être réalisée en 2026 et se reportera sur 2027.

SCoT :

- Adhésions à la Fédé SCoT, à OLONN et au CAUE : 11 600 €
- Frais de participation aux Rencontres nationales (prévues à Angers en octobre 2025) : 3 000 €
- Frais de réception et d'animation : 2 500 €

Environnement – Energie – PCAET :

- Réalisation de l'Etude Captation Carbone par l'AUCAME pour 20 500 €
- Réalisation partielle de l'animation du CNFP auprès des propriétaires forestiers privés entre 4 et 20 ha pour 14 289 € (soit 60 % du projet).

PAT :

Le PAT bénéficie de deux sources de financement : le fond Région-LEADER entre septembre 2023 et août 2026 ; le fonds PAT niv 2 DRAAF entre novembre 2025 et décembre 2027.

- Etude légumerie-conserverie : 57 680 €
- Début de l'accompagnement de la restauration scolaire pour cuisiner bio et local : 38 000 €
- Communication sur les établissements commerciaux travaillant les produits locaux : 6 500 €
- Forum gastronomie et agriculture locale : 7 500 €
- Alim'tour pêche et aquaculture : 6 000 €
- Ciné'débat : 2 500 €
- Frais de réception et d'animation du CLA : 2 000 €

LEADER :

- Adhésion à LEADER France : 750 €
- Animation interne et participation aux congrès : 3 000 €

Administration générale :

- Mise en œuvre du plan d'actions du DUERP : 2 000 €
- Vote électronique post élections municipales : 3 000 €

En autres charges de gestion courante, la cotisation à l'AUCAME est évaluée à 240 518 €.

S'agissant des charges de personnel, prévisionnel est de **640 175 € estimés** (contre 599 975 € inscrits et 537 325 € réalisés en 2025). Cette somme inclue également le glissement-vieillesse-technicité et augmentation de la CNRACL (+ 3 points).

Au deuxième semestre 2025, l'effectif a évolué avec :

- Départ de la gestionnaire LEADER.
- Arrivée de la chargée de mission urbanisme en août.
- Arrivées de la chargée de mission projets européens et de la doctorante ICU le 1^{er} décembre 2025.

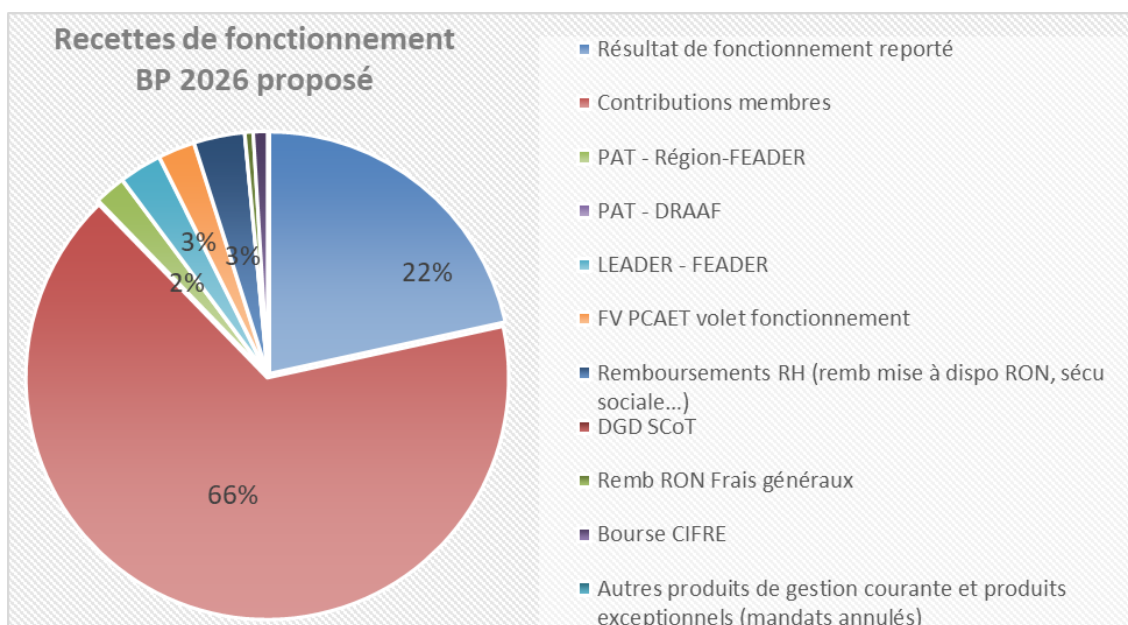
En 2026, l'effectif évoluera avec :

- Arrivée d'un contrat de projet PAT pour gérer le surplus d'actions dans le cadre du financement DRAAF.
- Départ de la manager du RON en raison du non renouvellement de son contrat.

Le tableau des effectifs passe donc de 8,76 ETP en 2025, hors stagiaires de l'enseignement, à 10,83 ETP prévus pour 2026.

Recettes de Fonctionnement

	Est. réalisé 2025	BP 2026 proposé	Pour rappel BP 2025
Résultat de fonctionnement reporté	188 979,50 €	311 159,63 €	188 979,50 €
Contributions membres	825 362,60 €	953 925,00 €	825 362,60 €
PAT - Région-FEADER	26 649,50 €	30 000,00 €	25 000,00 €
PAT - DRAAF	27 987,00 €	- €	- €
LEADER - FEADER	65 152,29 €	41 000,00 €	65 152,29 €
FV PCAET volet fonctionnement	70 562,36 €	35 281,00 €	- €
Remboursements RH (remb mise à dispo RON, sécu sociale...)	91 300,00 €	48 900,00 €	90 500,00 €
DGD SCoT	46 000,00 €	- €	- €
Remb RON Frais généraux	8 450,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
Bourse CIFRE	- €	14 000,00 €	- €
Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels (mandats annulés)	- €	- €	- €
Total	1 350 443,25 €	1 442 265,63 €	1 206 994,39 €



L'année 2025 a été marquée par d'importantes subventions, 2026 va poursuivre partiellement cette dynamique :

- Poursuite du versement des subventions obtenues de l'Etat (pour la part fonctionnement du Fonds vert PCAET) pour 35 281 € estimés.
- Poursuite du versement des subventions obtenues de la Région et de l'Europe-FEADER (ingénierie LEADER et actions PAT) estimées à 71 000 €.
- Début de la **bourse CIFRE** pour le portage de la thèse sur les îlots de chaleur urbains (14 000 € par an pendant 3 ans).

Le remboursement des charges de personnels et de structure du Réseau Ouest Normand est estimé en baisse, pour 50 400 €, principalement en raison de la fin de l'ETP dédié au RON (Manager du RON) au 30 avril 2026.

Le report d'excédent est estimé à 311 000 € pour la section Fonctionnement.

Les autres recettes concernent les cotisations appelées aux EPCI membres. Avec la proposition d'augmentation des cotisations en 2026 :

- + 0,15 €/hab DGF SCoT
- + 0,15 €/hab DGF SOCLE

Détails par EPCI:

		Contribution- "BASE" en €	Contribution- "ACTIONS" en €	Contribution- "SCOT" en €	
EPCI	Pop DGF de l'année N-1	9,05 €	1,15 €	1,15 €	Total
VALES DUNES	20 908	1 045,40 €	24 044,20 €	24 044,20 €	49 133,80 €
CAEN LA MER	288 679	14 433,95 €	331 980,85 €	331 980,85 €	678 395,65 €
CINGAL-SUISSE NORMANDE	24 368	1 218,40 €	28 023,20 €	28 023,20 €	57 264,80 €
VALLEES-DE L'ORNE ET DE L'ODON	26 969	1 348,45 €	31 014,35 €	31 014,35 €	63 377,15 €
DU PAYS-DE FALAISE	28 560	1 428,00 €	32 844,00 €	- €	34 272,00 €
COEUR-DE NACRE	30 418	1 520,90 €	34 980,70 €	34 980,70 €	71 482,30 €

Section Investissement

En dépenses :

Le Pôle fait historiquement peu de dépenses dans la section Investissement. L'année 2026 sera cependant différente du fait du commencement de plusieurs études entrant dans l'élaboration du SCoT-AEC :

- Réalisation de l'étude R&D MUSE avec le CEREMA, pour 35 280 €.
- Début de l'étude Biodiversité et renaturation par l'AUCAME, les paiements prévus en phases 1 et 3 portent sur 81 200 € en 2026.
- Début de l'étude Vulnérabilités par l'AUCAME, avec le paiement en phases 2 et 4 pour 90 250 €.

Il est également prévu en section Investissement :

- Stations météo (pour la thèse sur les ICU) : 22 000 €.
- Matériel de bureau et matériel informatique : 7 000 €.
- Concessions et droits similaires (Abonnements solution informatiques) : 6 000 €.

En recettes :

- Le report du solde d'exécution de la section Investissement, estimé à 766 846 €.
- La dotation aux investissements (amortissement) qui est estimée à 65 000 €.
- Le FCTVA estimé à 2 000 € et surtout la suite de la part Investissement du Fonds vert PCAET pour 78 313 €.

Enfin, il n'y a pas d'engagement pluriannuel ni d'emprunt.

Selon M. GOUTTE, l'appropriation le partage du développement économique par le Pôle métropolitain est une très bonne idée. Concernant Dans le projet de territoire de Caen la mer, on a inscrit que le bassin de vie est une bonne unité pour trouver du travail. Cela justifie l'idée d'un conseil de développement.

M. PICARD salue le travail réalisé. Quand il regarde la cotisation de son EPCI, elle correspond environ au coût d'un cadre A, alors que le Pôle métropolitain lui apporte bien plus. Il faut ~~cependant~~ se renforcer en moyens humains d'où l'intérêt de mutualiser les compétences.

M. BRETEAU remarque qu'il y a une augmentation, en charges de personnel, de 15,5 % alors que la CC Cingal Suisse Normande doit assurer une politique de sobriété financière.

M. RENARD indique que tous les EPCI ont des contraintes de sobriété financière et que les arbitrages budgétaires sont de plus en plus difficiles. Il y a cependant des missions à mener sur le territoire et la mutualisation permettra de minimiser les coûts.

M. LEHUGEUR ajoute que les 15 % ne représentent pas que du nouveau personnel. Il faut également tenir compte de l'augmentation des charges : [GVT, CNRACL, santé et prévoyance](#).

M. MOREL souligne la situation financière très contrainte de ~~l'EPCI~~ [Cingal – Suisse Normande](#), surtout pour les [deux années à venir](#). C'est une situation conjoncturelle difficile qui s'applique à tous. [La trajectoire proposée par Cazin Normandie Métropole est cependant convaincante](#).

M. LEFORT pense qu'il faudra réfléchir, à moyen terme, à la base de cotisation à Caen Normandie Métropole. La démographie est en effet un paramètre dangereux [et peu dynamique](#). La base de la cotisation devrait être réinterrogée compte tenu des évolutions sociologiques afin d'assurer un avenir serein à Caen Normandie Métropole. [On a parfois tort de rester trop bas, car les sauts à faire deviennent alors compliqués](#).

Proposition :

Vu les articles L2312-1, L5212-15, L5711-1, L5722-4 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 17 décembre 2024,

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire et du Rapport d'orientation budgétaire.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire et du Rapport d'orientation budgétaire tels que présentés.

9. Transition avec l'exercice budgétaire 2026 : autorisation relative aux dépenses d'investissement

Rapporteur : J. LEHUGEUR

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Proposition :

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L1612-1,

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

10. Modification des durées d'amortissement

Rapporteur : J. LEHUGEUR

La délibération fixant les durées d'amortissement date du 20 avril 2011, il convient donc de proposer de mettre à jour les durées d'amortissement.

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57, il est proposé d'appliquer la règle du *prorata temporis* et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour que :

- les biens de faible valeur (inférieur à 1 000,00 €) soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- les acquisitions valables sur une durée limitée ne soient amorties au maximum que sur la durée d'utilisation même si le tableau ci-dessus préconise un amortissement plus long.

Les autres biens seront amortis selon les durées suivantes :

Equipements	Durée d'amortissement
Frais de réalisation des documents d'urbanisme et de numérisation du cadastre	10 ans
Logiciels	3 ans
Frais d'études	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Matériel informatique (poste de travail et périphériques)	4 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	3 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Agencement et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphonique	15 ans
Installation sécurité (Alarme, coffre fort,...)	10 ans
Biens immobiliers	30 ans

Proposition :

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 4 septembre 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de valider sur les règles d'amortissements suscitées.

Vote :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de valider le tableau des durées d'amortissement,

- **DECIDE** que les acquisitions valables sur une durée limitée ne soient amorties au maximum que sur la durée d'utilisation même si le tableau ci-dessus préconise un amortissement plus long,
- **DECIDE** que les biens de faibles valeurs (inférieur à 1 000,00 €) seront amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

11. Modification de l'adhésion au CNAS pour les agents retraités

Rapporteur : J. LEHUGEUR

Certains agents feront valoir leurs droits à la retraite dans les années à venir. Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole propose de valider la participation financière pour le personnel retraité qui souhaite continuer à bénéficier des prestations du CNAS, sous condition que les retraités le souhaitant en formulent la demande annuellement.

La cotisation s'élève aujourd'hui à 144 € annuels par agent retraité et s'applique à la date du départ de l'agent de la collectivité.

Vote :

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 4 septembre 2025,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de verser une cotisation annuelle au CNAS pour l'ensemble des agents actifs et pour les agents retraités qui en feront la demande annuelle.

12. Réadhésion à LEADER France

Rapporteur : H. PICARD

Le Pôle métropolitain était déjà adhérent à LEADER France sur toute la période de la programmation 2014-2022, ainsi que sur les premières années de la programmation 2023-2027.

Le montant de la cotisation augmentant de 100 €, il est proposé de délibérer à nouveau pour maintenir l'adhésion du Pôle métropolitain à LEADER France, au titre du GAL Arlette & Guillaume, pour l'année 2026 et toutes les années qui couvrent la programmation LEADER actuelle.

Le nouveau montant de l'adhésion s'élève à 750 €. Cette cotisation est éligible aux dépenses de fonctionnement du GAL et peut donc être remboursée à hauteur de 80 %.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à adhérer à l'Association LEADER France sur toute la durée de la programmation LEADER, à raison d'une cotisation de 750 € annuellement.

13. Demande animation-gestion LEADER 2025

Rapporteur : H. PICARD

Afin de financer ce travail d'ingénierie, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du FEADER à hauteur de 80 % du coût total des frais salariaux, des frais de structure dédiés et de toute action en lien avec la mise en œuvre de ses programmes LEADER.

Les dépenses d'animation-gestion du GAL Arlette & Guillaume sont estimées de la façon suivante sur la période comprise entre le 20 mars 2023 et le 31 décembre 2025 :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	89 73,93 €	FEADER – LEADER (80 %)	83 728,68 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	13 460,54 €	Autofinancement	20 932,17 €
Frais de prestations	1 463,38 €		
TOTAL	104 660,85 €	TOTAL	104 660,85 €

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement lié aux actions d'animation et de gestion pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027, sur la période du 20 mars 2023 au 31 décembre 2025.
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de 83 728,68 € de FEADER au titre du dispositif 77.05 auprès du GAL Arlette et Guillaume et à signer tout document s'y rapportant.

14. Création d'un contrat de projet PAT

Rapporteur : H. PICARD

Afin d'organiser des formations proposées à la restauration collective, continuer de promouvoir auprès des restaurateurs et commerçants l'offre alimentaire de proximité, et pour travailler sur les enjeux logistiques, Caen Normandie Métropole a répondu à un appel à projets de la DRAAF Normandie en septembre 2025, réservé aux PAT labellisés de niveau 2. Etant lauréat de cet appel à projets, le Pôle métropolitain a besoin de recruter une personne pour réaliser les missions ci-dessus, que l'animateur du PAT ne peut pas mener seul. Ce poste sera subventionné à 70 % pendant un an par la DRAAF Normandie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer il est proposé de créer, à compter du 01/02/2026, un emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial pour un agent contractuel pour une durée d'un an.

Vote :

Vu les articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique,

Vu le projet d'offre d'emploi en annexe de la délibération,

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 9 décembre 2025,

CONSIDERANT que le plan d'actions du PAT Caen Normandie Métropole contient un axe « Soutenir l'économie de proximité » et un axe « Favoriser l'approvisionnement local en restauration collective des collectivités » qui correspondent aux principales missions à effectuer sur le poste à créer,

CONSIDERANT la convention de subvention entre la DRAAF Normandie et Caen Normandie Métropole, signée par les deux parties le 18 novembre 2025, qui permet de subventionner le poste créé à hauteur de 70 %.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création de l'emploi non permanent décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer les documents permettant le recrutement sur cet emploi ;

DIT que la présente délibération sera transmise en préfecture.

15. Renouvellement des conventions avec le Réseau Ouest Normand

Rapporteur : J. LEHUGEUR

Il est proposé de maintenir le portage de l'ingénierie du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Les conventions pour le directeur adjoint et pour la manager du RON arrivent à terme le 31 décembre 2025, il est proposé :

- De renouvellement la convention pour la mise à disposition du directeur adjoint, à hauteur de 10 % de son temps de travail, pour 3 ans.
- De renouveler la convention pour la mise à disposition de la manager du Réseau Ouest Normand, à hauteur de 100 % de son temps de travail, pour 4 mois, jusqu'au 30 avril 2026, c'est-à-dire jusqu'à la fin de son contrat.

Une nouvelle structuration du RON pour 2027 sera débattue en 2026, selon les orientations qui seront définies par les élus issus du prochain mandat.

Proposition :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de renouvellement de convention de mise à disposition en annexe à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale du 9 décembre 2025 ;

Considérant les besoins du service, pour un Réseau Ouest Normand agile pour ses membres et les territoires.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer :

- la Convention de mise à disposition à temps partiel (0,1 ETP) du Directeur adjoint entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour les années 2026, 2027 et 2028, dont le projet est annexé à la délibération.
- la Convention de mise à disposition à temps plein du Manager du Réseau Ouest Normand entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président, à signer le renouvellement des deux Conventions de mise à disposition suscitées, entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

16. Adoption du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Rapporteur : J. LEHUGEUR

La mise en place du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, le Pôle métropolitain Caen Normandie métropole a renforcé sa démarche de prévention en établissant son DUERP en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados.

Les agents sont exposés à peu de risques.

Le DUERP a cependant pu mener à inscrire quelques actions intéressantes dans le programme d'actions qui sera mis en œuvre à partir de janvier 2026.

Proposition :

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

(Le cas échéant) Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime,

Vu l'avis favorable Comité social territorial en date du 6 novembre 2025,

Il est proposé au Comité syndical de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions et d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

- **APPROUVE** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Dates des prochaines réunions de Caen Normandie Métropole :

Vendredi 13 février 2026	12h à 14h	Comité syndical
---------------------------------	------------------	------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h.

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Ghislaine RIBALTA

Emmanuel RENARD